

## **GRAIE**

Association régie par la loi 1901  
Siège social : Campus LyonTech la Doua  
66 boulevard Niels Bohr - 69603 VILLEURBANNE  
N° Siren : 338 492 069

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** Exercice clos le 31 décembre 2020

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association GRAIE,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 avril 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GRAIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « conséquences de la crise sanitaire liée au SARS COVID19 » de l'annexe des comptes annuels concernant le contexte du COVID 19.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif, qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à nous assurer, au regard des principes comptables en vigueur, de la correcte comptabilisation des subventions d'exploitation accordées. Nous avons obtenu les éléments probants qui justifient à ce titre les opérations comptabilisées dans les comptes de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association GRAIE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon

Le 06 avril 2021

**TALENZ AUDIT**  
Commissaire aux Comptes



**Frédéric CHEVALLIER**  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

## BILAN - ACTIF du GRAIE année 2020

**TALENZ AUDIT**

<b>ACTIF</b>		2020			2019
		Brut	Amortisem provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, et droits similaires	18 741	8 733	10 008	0
	Fonds commercial (1)				
	Autres				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles :</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	69 541	60 565	8 976	6 290
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>					
<b>Immobilisations financières (2) :</b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
	0		0	0	
	<b>TOTAL I</b>	<b>88 282</b>	<b>69 298</b>	<b>18 984</b>	<b>6 290</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stock et en-cours :</b>				
	Matières premières et autres approvisionne-				
	En-cours de production (biens et service) (a)				
	Produits Intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	60 843	1 575	59 268	70 816
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	272 422		272 422	363 869
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
<b>Instrument de trésorerie</b>					
Disponibilités	164 916		164 916	99 669	
<b>Compte de Régularisation</b>					
Charges constatées d'avance (3)	5 363		5 363	4 571	
	<b>TOTAL II</b>	<b>503 544</b>	<b>1 575</b>	<b>501 969</b>	<b>538 925</b>
	<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
	<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
	<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV +V)</b>	<b>591 826</b>	<b>70 873</b>	<b>520 953</b>	<b>545 215</b>

(1) Droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

(a) A vérifier, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part.

## BILAN - PASSIF du GRAIE année 2020

**TALENZ AUDIT**

<b>PASSIF</b>		<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>FONDS PROPRES</b>		
	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>14 506</b>	<b>14 506</b>
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fond propre avec droit de reprise</b>		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Ecart de réévaluation</b>		
	<b>Réserves :</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>157 879</b>	<b>96 103</b>	
<b>Résultat comptable de l'exercice (b)</b>	<b>5 447</b>	<b>61 776</b>	
<b>Situation nette</b>		<b>177 832</b>	<b>172 385</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL I</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		12 000	13 682
<b>Total II</b>		<b>12 000,00</b>	<b>13 682,00</b>
<b>Provisions réglementées</b>			
Provisions pour risques		56 542	58 000
Provisions pour charges		85 597	79 853
<b>Total III</b>		<b>142 139</b>	<b>137 853</b>
<b>DETTES (1) (d)</b>	<b>Emprunts obligataires</b>		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses (3)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	17 429	30 152
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	66 568	74 356
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 946	
Instruments de trésorerie			
Comptes régularisat.	<b>Produits constatés d'avance</b>	103 039	116 787
<b>TOTAL IV</b>		<b>188 982</b>	<b>221 295</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>			
<b>V</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I +II +III +IV +V)</b>		<b>520 953</b>	<b>545 215</b>
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an		85 943	104 508
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			
(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées			
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte			
(c) Dettes sur achats ou prestations de services			
(d) A l'exception, pour application de (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours			

<b>PRODUITS</b>	<b>2 020</b>	<b>2 019</b>
<b>Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers) (1) :</b>		
Coisations	148 787	159 028
Ventes de biens et services	101 041	355 742
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	39 000	60 500
dont parrainages	39 000	60 500
Produits de tiers financeurs	107	301
Concours publics et subventions d'exploitation	346 529	412 819
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	39	40
Mécénats		14 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur provisions, amortissements et transferts de charges	34 119	6 628
Utilisations des fonds dédiés	1 682	16 000
Autres produits		
<b>TOTAL I</b>	<b>671 304</b>	<b>1 025 058</b>
<b>Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) (1) :</b>		
Achats de marchandises (a)	0	587
Variation de stock (b)		
Autres achats et charges externes (*)	124 322	360 037
Impôts, taxes et versements assimilés	15 274	18 884
Salaires et traitements	341 291	386 377
Charges sociales	126 172	138 434
Dotations aux amortissements, provisions et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	1 827	1 497
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		850
Pour risques et charges	38 288	43 568
Reports en fonds dédiés		1 682
Autres charges (dont coisations)	2 305	5 185
<b>TOTAL II</b>	<b>649 476</b>	<b>957 081</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>21 828</b>	<b>67 977</b>
<b>Produits financiers :</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différence négative de change	13	6
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>13</b>	<b>6</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>(13)</b>	<b>(6)</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>21 841</b>	
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	1 022	180
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 022</b>	<b>180</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	17 390	6 375
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>17 390</b>	<b>6 375</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-16 368</b>	<b>-6 195</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>672 326</b>	<b>1 025 238</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>666 679</b>	<b>963 462</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>5 447</b>	<b>61 777</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	140	997
Prestations en nature	3 590	48 493
Bénévolat	103 944	301 408
<b>TOTAL</b>	<b>107 674</b>	<b>348 898</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	3 730	47 490
Personnel bénévole	103 944	301 408
<b>TOTAL</b>	<b>107 674</b>	<b>348 898</b>

## ANNEXE AUX COMPTES - EXERCICE 2020

Total du bilan : 520 953 Euros

Bénéfice 5 447.11 Euros

Les notes développées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Le GRAIE a pour but, dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement, en lien avec la santé et l'aménagement, de mobiliser, mettre en relation et permettre le partage d'une culture commune entre les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et les acteurs des domaines limitrophes : professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche. Les objectifs sont notamment de :

- Promouvoir, développer, animer et valoriser les recherches pluridisciplinaires, en interaction avec les acteurs des territoires ;
- Participer à l'animation territoriale autour de ces thématiques, en favorisant les échanges et la production de documents de référence ;
- Diffuser auprès de ses membres les informations disponibles et produites, tant par les scientifiques que les acteurs opérationnels ;
- Contribuer au transfert des connaissances et à leur appropriation, ainsi qu'à l'évolution des pratiques et de la réglementation, au regard de ces nouvelles connaissances.
- Participer au rayonnement national et international de l'expertise et la connaissance développées par ses membres dans les territoires.

Le siège social est fixé à Villeurbanne (69 100).

### 2. MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action de l'association sont :

- Le montage, l'animation et la valorisation de dispositifs de recherche et de programmes développés en appui sur les dispositifs.
- L'animation de groupes de travail et de réseaux d'acteurs.
- La production et la diffusion d'observatoires, de documents techniques, scientifiques ou de sensibilisation et de tout support pédagogique utilisant les nouvelles technologies de l'information et favorisant l'accomplissement des objectifs de l'association.
- L'organisation de rencontres, conférences et colloques, de dimension locale à internationale.
- La valorisation auprès des pouvoirs publics des connaissances et de l'expertise au développement desquelles l'association contribue pour améliorer le cadre réglementaire.
- L'appui à des réseaux partenaires pour favoriser l'accomplissement des buts de l'association.

### **3. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les présents Comptes annuels sont établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues dans le cadre du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC 2020-08, et au règlement CRC n°1999-01 consolidé du 16 février 1999 relatif aux spécificités des Associations et Fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour le calcul des amortissements, ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

### **4. CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU SARS COVID19**

La crise sanitaire liée à la COVID19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°220-290 du 23 mars 2020 constituent des évènements marquants de l'exercice.

L'équipe est passée très rapidement en télétravail et a su poursuivre les activités de fond telles que prévues. Le programme de l'année 2020, malgré la crise sanitaire et les difficultés rencontrées au niveau de l'équipe, s'est déroulé quasi conformément à ce qui avait été prévu.

L'essentiel des rencontres programmées initialement en présentiel ont été converties en visioconférences et webinaires, avec des adaptations de programmes pour garder des évènements dynamiques. Les partenaires financiers ont soutenu ces adaptations. Quelques évènements ont été reportés, notamment les conférences internationales, dont l'organisation démarre 18 mois avant la manifestation : I.S.Rivers et Novatech sont reportées d'un an, en 2022 et 2023.

A la date d'arrêté des comptes de l'association, la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

## 5. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

### Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Immo incorporelles	8 496	10 245		18 741
Immo. Corporelles	65 265	4 276		69 541
Immo. Financières				0
	<b>73 761</b>	<b>14 521</b>		<b>88 282</b>

Amortissements et Provisions	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Immo incorporelles	8 496	237		8 733
Immo. Corporelles	58 975	1 590		60 565
Immo. Financières	0			0
	<b>67 472</b>			<b>69 298</b>

### Actif circulant :

Poste Bilan ( Actif)	Année 2020	Année 2019
Clients	59 268	70 816
Autres créances	272 422	363 869
Disponibilités	164 916	99 669
Charges constatées d'avance	5 364	4 571

Charges constatées d'avance :

5 364 Euros

FOURNISSEUR	NATURE	MONTANT
Alison	hébergement site	765
Allianz	assurance	1538
Partner	Maintenance informatique	336
Adobe	Maintenance informatique	330
Solidatech	Maintenance informatique	123
Groupe territorial	Abonnement	106
JOHN LIBBEY	Abonnement	16
Cogiterra	Abonnement	45
Agence Ramses	Abonnement	12
DALLOZ - juris association	Abonnement	276
AST Grand Lyon	Cotisation	972
Klaxoon	Abonnement	147
Zoom Metting	Abonnement	39
Amorce	Cotisation	530
Veille abonnement	Abonnement	134
<b>Total</b>		<b>5 364</b>

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	88 282		88 282
Actif circulant	498 181	498 181	
Charges constatées d'avance	5 363	5 363	
<b>TOTAL</b>	<b>591 826</b>	<b>503 544</b>	<b>88 282</b>

**6. NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	14 506			14 506
Fond associatif avec droit de reprise à dissolution de l'association				
Ecart de réévaluation				
Réserves :				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
<b>Report à nouveau</b>	<b>96 103</b>	<b>61 776</b>		<b>157 879</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>61 776</b>	<b>5 447.11</b>	<b>61 776</b>	<b>5 447.11</b>
<b>Totaux</b>	<b>172 385</b>	<b>67 223.11</b>	<b>61 776</b>	<b>177 832.11</b>

**Fonds dédiés :**

Les engagements sur les subventions, non réalisés à l'échéance de la convention, sont comptabilisés en compte de fonds dédiés.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Agence de l'eau AERMC OTHU édition ouvrage	12 000	0	12 000			12 000	12 000
Ministère des affaires étrangères (coopération France Québec)	1 682	1 682					
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public(1)							
<b>Total</b>	<b>13 682</b>	<b>1 682</b>	<b>12 000</b>	<b>1 682</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>

**Provisions :**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	137 853	38 286	34 000	142 139
<b>TOTAL</b>	<b>137 853</b>	<b>38 286</b>	<b>34 000</b>	<b>142 139</b>

Détail des provisions pour Risques et Charges

	A l'ouverture	augmentation	Diminution	Solde
Provision indemnité de départ à la retraite	79 853	5 744		85 597
Provision indemnité rupture conventionnelle	0		0	0
Provision Feder 2018	24 000			24 000
Provision Feder 2019	7 000		7 000	0
Provision MEEM	7 000		7 000	0
Provision AERMC (OTHU bouquin)	20 000		20 000	0
PPR / SUB AERMC BOUQUIN OTHU		10 000		10 000
PPR / SUB AERMC ZABR ANIMATION		8 600		8 600
PPR / SUB AERMC ZABR ACCORD CADRE		2 200		2 200
PPR / SUB AERMC ZABR OSR		500		500
PPR / SUB AERMC ZABR OHM		2 250		2 250
PPR / SUB AERMC ZABR GRANDE RIVIERE		2 900		2 900
PPR / SUB AURA ZABR OHM		500		500
PPR / SUB PACA ZABR OHM		350		350
PPR / SUB OCCITANI ZABR OHM		200		200
PPR / SUB FEDER ZABR OHM		1 082		1 082
PPR / SUB FEDER ZABR OSR		260		260
PPR / SUB AERMC ANIMATION EP AUVERGNE		3 700		3 700
	137 853	38 286	34 000	142 139

**Dettes**

	Montant Brut	A 1 an au plus	+1 an-5 ans	+ 5 ans
Dettes financières et crédits				
Fournisseurs	17 429	17 429		
Dettes fiscales & sociales	66 568	66 568		
Autres dettes	1 946	1 946		
Produits constatés d'avance	103 039	103 039		
	<b>188 982</b>	<b>188 982</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les factures non parvenues représentent un montant de 6 514 €.

**Produits constatés d'avance :**

103 039 Euros

Nature	Montant
Adhésion 2020 GRAIE	769
OTHU Frog pluriannuel	27 326
OTHU Micromégas pluriannuel	7 700
Desir- AERMC pluriannuel	4 558
Cheap'eau - AERMC pluriannuel	5 005
Domic - AERMC pluriannuel	10 155
RISMEAU – SIPIBEL OFB pluriannuel	16 204
RISMEAU – SIPIBEL AERMC pluriannuel	28 322
ANC - DEPARTEMENT ISERE	3 000
	<b>103 039</b>

Les produits constatés d'avance sur les contributions, animations et subventions concernent :

- des actions pluriannuelles : OTHU-FROG, RISMEAU, CHEAP'EAU DESIR et DOMIC.
- des actions décalées ou qui seront clôturées sur l'année 2021. Pour cette année, Micro Mégas : le solde de l'opération sera fait au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## 7. NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les subventions octroyées au cours de l'exercice sont les suivantes :

Nature de subvention	Organisme	Catégorie	objet	Montant subvention
Subvention d'exploitation	Métropole de Lyon	collectivité territoriale	Programme global d'animation et de valorisation année 2020	48 590 €
Subvention d'action	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Etat	Action de communication assainissement et gestion durable de l'eau dans la ville - programme 2020	16 000 €
Subvention d'action	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Etat	Animation coordination et valorisation des actions scientifiques : AC ZABR – programme 2020	43 000 €
Subvention d'action	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Etat	Animation coordination et valorisation des actions scientifiques : Axe Rhône – Programme 2020	18 216 €
Subvention d'action	Région AURA	collectivité territoriale	Animation scientifique sur le Rhône - Année 2020	10 000 €
Subvention d'action	Région Sud PACA	collectivité territoriale	Action PLAN RHONE animation, coordination, valorisation des actions scientifiques sur le Fleuve Rhône -année 2020	7 000 €
Subvention d'action	Région OCCITANIE	collectivité territoriale	Animation du volets « milieux aquatiques » du plan Rhône 2020	4 008 €
Subvention d'action	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Etat	Animation régionale 2020	102 926 €
Subvention d'action	FEDER	Union européenne	Animation des dynamiques scientifiques engagées sur le Rhône - année 2020	26 826 €
Subvention d'action	MTEs - Ministère de la transition écologique et solidaire	Etat	Programme d'animation et contribution aux travaux nationaux sur la gestion des eaux pluviales et l'assainissement - Année 2020	26 000 €
Subvention d'action	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Etat	Programme annuel d'animation technique et scientifique sur la gestion de l'eau	10 000 €
Subvention d'action	Département de l'Isère - Service Eau et Territoires, Direction de l'aménagement	Etat	Animation du réseau départemental de l'Assainissement Non Collectif sur le département de l'Isère 2020-2021	9 000 €
Subvention d'action	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Etat	Accord cadre OTHU AERMC - Projet Domic 2020-2023	10 155 €
Subvention d'action	SGAR	Etat	4 <sup>ème</sup> conférence internationale IS RIVERS – Recherches et actions au service des fleuves et des grandes rivières	7 000 €
Subvention d'action	OFB	Etat	4 <sup>ème</sup> conférence internationale IS RIVERS – Recherches et actions au service des fleuves et des grandes rivières	5 000 €
<b>Total</b>				<b>343 721 €</b>

Charges à payer :

**6 514 Euros**

Fournisseurs	Nature	Montant
Banque populaire	Services bancaires	110
Ricoh	Photocopie	60
INSA	Téléphonie	200
Talenz Audit	Commissariat aux comptes	3 102
Energies plurielles	Sous-traitance paye	705
IAHR	Contribution IWA	1 340
La poste	Affranchissement	37
Média pro	Conception Podcast	960
<b>TOTAL</b>		<b>6 514</b>

## 8. ECHANGES DE PRESTATION

Néant

## 9. TRAITEMENT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le bénévolat est comptabilisé comme suit :

Dans le personnel bénévole est pris en compte le temps passé par des membres et partenaires du Graie dans certaines rencontres : réunions de préparation des événements (comités de programme), intervenants lors de réunions et conférences, participation des administrateurs aux instances du Graie ou représentation du Graie par les membres. Dans cette prise en compte, seul le temps effectif de présence est compté.

Cette année 2020, au total, 1 515 heures ont été comptabilisées, soit 0.95 équivalent temps plein.

Dans les contributions volontaires en nature, sont comptabilisées les mises à disposition à titre gratuit de locaux, ainsi que les pauses café offertes par certains partenaires à l'occasion de conférences et réunions de réseaux sur la base de forfaits.

Répartition par nature des charges	Montant
Accueil	140
Locaux	3 590
Personnel Bénévolat	103 944
<b>Total</b>	<b>107 674</b>

## 10. ECHANGES CROISES D'ADHESION

Nous portons à connaissance l'évaluation financière des échanges d'adhésion avec différents partenaires associatifs. Ces informations ne sont pas tracées dans la comptabilité, et ne donnent lieu à aucun flux financier.

Nom de la structure	Catégorie d'adhérent	Montant
ADOPTA	PM1	122
Association ARPEA	PM2	458
Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA <sup>2</sup> )	PM2	458
SHF – Sté Hydrotechnique de France	PM2	458
Office International de l'Eau - OIEau	PM2	458
Total		<b>1 954</b>

## 11. EFFECTIF MOYEN

(décret 83-1020 du 29 novembre 1983 article 24-22)

	Personnel salarié
Cadres	9
Employés	1
TOTAL	10

## 12. LES TROIS PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Noms	Titres	Salaire Brut annuel
Elodie BRELOT	Directrice	66 169
Anne CLEMENS	Directrice adjointe	42 134
Laetitia BACOT	Cheffe de projet	37 399
	TOTAL	153 695